

PRIX DE L'ABONNEMENT

COURRIER DU CANADA

CANADA	Un an	\$3.00
ET	Six mois	1.50
TAT-UNITÉ	Quatre mois	1.00

ANGLAIS	Un an	\$4.00
ET	Six mois	2.00
FRANÇAIS	Trois mois	1.00

FRANÇAIS	Un an	\$4.00
ET	Six mois	2.00
FRANÇAIS	Trois mois	1.00

JOURNAL DES CAMPAGNES

Par année	\$1.00
Pour la France	1.50

THOMAS CHAPPAIS, Directeur-Propriétaire.

Le Courrier du Canada.

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

SE CHARGE JOURNALIER ET JAMES.

11 & 13, RUE BUADE, Quebec.

LEGER BROUSSEAU, Editeur et administrateur.

TARIF DES ANNONCES

Les annonces sont insérées aux conditions suivantes :

Six lignes et au-dessous..... 30 cts
Pour chaque insertion subséquente..... 12 1/2 "Pour les annonces d'une plus grande étendue elles seront insérées à raison de 10 centimes par ligne pour la première insertion et de 8, 7, 6 et 5 centimes pour les annonces subséquentes.
Réclames : 20 centimes la ligne.

Feuilleton du COURRIER du CANADA

17 JUIN 1893.—No 17

LA

MORT D'UN FORÇAT

(Suite)

La course dura encore une demi-heure environ, en remontant vers le nord, de façon à laisser au sud les dernières maisons des faubourgs.

Déjà une vague lueur permettait de distinguer les objets.

On ne suivait plus aucune route ni aucun chemin, on allait au travers des champs et parfois des landes, en franchissant des barrières et des échaliers.

Jean Beaugrand commençait à sentir la fatigue, mais Rouget, retrouvant sa vigueur et ses forces d'autrefois, courait comme un cerf auprès de son ami et sautait par dessus les haies ; il aurait couru ainsi jusqu'en d'Anjou !

Tout à coup la marche devint difficile. On enfonçait.

Rouget, étonné, releva la tête :

— Qu'est-ce que cela veut dire ? demanda-t-il. On ne peut plus marcher. Où sommes-nous donc ?

— C'est le sable, murmura le Potard. Nous arrivons. Encore un effort.

Les trois hommes coururent encore dans la nuit en se retournant de temps à autre.

Personne ne les voyait, personne ne les poursuivait.

Le Potard s'élança sur une colline et examina les alentours. Il ne s'était pas trompé dans ses calculs, et Jean l'entendit murmurer :

— C'est bien !

Alors un bruit singulier vint jusqu'à leurs oreilles, un bruit monotone et doux comme celui du vent dans les arbres.

— Qui fait ce bruit ? demanda Rouget.

— C'est la mer !

— La mer ?

— Oui, la mer, que vous voyez ? devant vous.

Rouget et Beaugrand scrutèrent l'horizon du regard. Ils n'aperçurent rien. La mer se perdait absolument dans les ténébres.

Toutefois, à cent mètres d'eux, quelques lueurs étincelaient de temps à autres, en jaillissant comme des étincelles.

C'étaient les vagues qui se brisaient sur le sable de la grève.

Mais ni Rouget ni Beaugrand n'avaient jamais vu la mer.

Le Potard reprit enfin sa course et arriva jusqu'à la plage. Le sol sol humide redevenait plus ferme, et les trois amis s'élançèrent vers une masse sombre qui se dressait devant eux.

Arrivé là, le Potard, s'arrêta :

— Maintenant dit-il, il faut grimper le long de ce rocher.

Aussitôt, Eugène donna l'exemple, et, saisissant quelques touffes d'herbes, gravit le rocher avec agilité. Rouget, et Beaugrand le suivirent avec plus de peine, car ils sentaient à tout instant de grosses pierres rouler sous leurs pieds, et les touffes d'herbes s'arrachaient par fois et laissaient retomber de quelques mètres.

Pourtant, après quelques instants d'efforts, le Potard et ses amis se trouvèrent réunis au sommet d'une falaise qui dominait la mer et n'était rattachée au rivage que par un étroit espace, tellement étroit qu'un homme n'eut pu le franchir.

Eugène avait admirablement choisi sa retraite provisoire.

Il était à l'abri de toute surprise. A l'ouest, au sud et au nord, la mer battait la roche et, bien qu'elle fût très calme, ses vagues jaillissaient pourtant à quelques mètres au-dessus des eaux.

Le Potard prit ses deux amis par la main et prudemment les fit avancer pas à pas vers la pointe extrême du rocher, au-dessus même de l'Océan.

Tout autre que lui eût glissé sur cette pente si raide et eût été précipité dans les flots.

Mais Eugène avait le pied sûr et ses deux compagnons étaient légers et agiles comme lui.

Néanmoins, la main de Jean tremblait.

— N'ayez pas peur, dit le Potard, je vous tiens.

Un instant après Eugène tourna court et, s'inclinant la tête, se glissa entre deux grosses pierres dans une excavation d'où s'envolèrent, en poussant de grands cris, quantité de moutettes et d'autres oiseaux de mer.

Alors, seulement, Eugène se releva, lâcha les mains de ses compagnons, et repréant sa voix naturelle :

— Maintenant, dit-il, nous sommes chez nous !

— Comment ?

— Qui nous sommes chez nous, ou, si vous aimez mieux, chez moi. Cette retraite a été préparée, il y a déjà longtemps. Nous pourrions y passer de longs jours, sans être vus... mais à la fin nous serions pris et il vaut mieux partir. Je vous expliquerai tout cela. Pour ce moment, en attendant l'ami Carthage, mangeons et buvons en paix.

Aussitôt, le Potard alluma une lanterne qui se trouvait dans le coin de la grotte, et un merveilleux spectacle se présenta aux regards des fugitifs.

Devant eux, à l'infini, la mer avec ses eaux en mouvement, la mer calme, paisible, douce comme une mère qui bercerait un enfant pour l'endormir !

Au nord, une belle et vaste place, avec quelques rochers et là, dans les flots, et une chaloupe à deux mâts qui se balançait à une centaine de mètres, attachée à son ancre.

Sur la grève, un petit canot qui, vu de si haut, apparaissait comme une coquille de noix et qui était retenu par un câble à un rocher sur la place.

Au sud, la falaise qui cachait la ville et les faubourgs.

Au ciel, de gros nuages qui s'enfuyaient déjà, chassés par la brise du matin, pour faire place à l'aube.

Partout le silence, un mystérieux silence, qui jetait dans l'âme le péril et la paix.

Alors Jean Beaugrand, profondément ému, tomba à genoux, et mettant sa tête dans ses deux mains, pleura et pria comme un enfant.

Rouget, de son côté, s'était jeté dans les bras de son ami.

— Mon cher Eugène, disait-il, tu nous a sauvés, tu nous as arrachés à la mort. Oh ! merci pour ton dévouement !

— Qui merci, dit à son tour Jean Beaugrand en se redressant, vous êtes mon mystérieux sauveur ; François et moi, nous prions tous les jours pour vous !

Le Potard, heureux et fier de son œuvre, n'avait pas cependant perdu tout intérêt.

— Attendez donc, dit-il, attendez sur le sable de la grève.

Mais ni Rouget ni Beaugrand n'avaient jamais vu la mer.

Le Potard reprit enfin sa course et arriva jusqu'à la plage. Le sol sol humide redevenait plus ferme, et les trois amis s'élançèrent vers une masse sombre qui se dressait devant eux.

Arrivé là, le Potard, s'arrêta :

— Maintenant dit-il, il faut grimper le long de ce rocher.

Aussitôt, Eugène donna l'exemple, et, saisissant quelques touffes d'herbes, gravit le rocher avec agilité. Rouget, et Beaugrand le suivirent avec plus de peine, car ils sentaient à tout instant de grosses pierres rouler sous leurs pieds, et les touffes d'herbes s'arrachaient par fois et laissaient retomber de quelques mètres.

Pourtant, après quelques instants d'efforts, le Potard et ses amis se trouvèrent réunis au sommet d'une falaise qui dominait la mer et n'était rattachée au rivage que par un étroit espace, tellement étroit qu'un homme n'eut pu le franchir.

Eugène avait admirablement choisi sa retraite provisoire.

Il était à l'abri de toute surprise. A l'ouest, au sud et au nord, la mer battait la roche et, bien qu'elle fût très calme, ses vagues jaillissaient pourtant à quelques mètres au-dessus des eaux.

Le Potard prit ses deux amis par la main et prudemment les fit avancer pas à pas vers la pointe extrême du rocher, au-dessus même de l'Océan.

Tout autre que lui eût glissé sur cette pente si raide et eût été précipité dans les flots.

Mais Eugène avait le pied sûr et ses deux compagnons étaient légers et agiles comme lui.

Mgr Taché et la question des écoles

UN PLAIDOYER ADMIRABLE EN FAVEUR DES ECOLES SEPARÉES

Monsieur ne s'appuie que sur la loi et les faits

L'ANCIEN RÉGIME ET LE NOUVEAU RÉGIME COMPARÉS

Les Ecoles actuelles sont des Ecoles non publiques, mais protestantes

Mgr Taché se proclame avocat des droits égaux

LETTRE DE MGR TACHÉ

Ayant appris que le comité judiciaire du Conseil Privé de Sa Majesté avait rendu une décision contraire aux intérêts des catholiques de Manitoba sur la question des écoles de cette province, j'ai cru de mon devoir de réclamer de nouveau l'intervention des autorités fédérales, et je le fais dans une requête adressée à Son Excellence le gouverneur général en conseil. Un paragraphe de cette requête a été l'objet d'une attention particulière dans le débat parlementaire et dans la presse.

Voici ce paragraphe : " Deux statuts 53 Vic. chap. 37 et 38 ont été passés par l'Assemblée Législative de Manitoba à l'effet de noyer les écoles catholiques romaines dans celles des dénominations protestantes et de forcer tous les contribuables soit catholiques romains soit protestants, à payer leurs taxes pour le soutien d'écoles dites publiques, mais qui ne sont en réalité que la continuation des écoles protestantes.

Je ne me serais certainement pas servi de ce langage, si je ne l'avais pas eu entièrement conforme à la vérité ; mais puisqu'on a nié ou révoqué en doute la vérité de mes assertions, je me dois à moi-même, ainsi qu'à la cause sacrée que je m'efforce de protéger, de donner les preuves que m'impose la conviction que j'ai exprimée. Ces preuves, je les trouve surtout dans des documents publics et officiels.

La question n'a pas été assez étudiée.

L'expérience de chaque jour me prouve que la question des écoles catholiques de Manitoba est loin d'avoir été étudiée sous toutes ses phases, non seulement par les adversaires de ces écoles, mais même par quelques-uns de ceux qui désirent les protéger. Cette étude est sans doute bien ardue et bien peu attrayante. J'ose néanmoins prier ceux qui nous portent quelque intérêt de vouloir bien s'en préoccuper et c'est à eux que je dédie le travail que j'entreprends. Il m'est facile de prévoir que cette nouvelle démarche de ma part peut m'attirer la réputation des injures qui m'ont été prodiguées dans les colonnes de certains journaux. Je puis assurer ceux ainsi disposés que je ne leur répondrai pas, leur laissant la jouissance de pareils passe-temps et la tâche de chercher la raison du silence que je garderai à cet égard.

Explications des termes

Pour faciliter l'intelligence de ce que je veux dire, je dois donner tout d'abord le sens que j'attacherai à certaines expressions. Je nommerai l'ancien régime l'ensemble des lois d'éducation passées par la législature de Manitoba depuis sa création en 1871 jusqu'en 1889 ; lois dont les dispositions fondamentales ont été en force dans la province jusqu'au 1er mai 1890. Je nommerai nouveau régime les lois d'éducation mises en force dans la province depuis le 1er mai 1890. Par écoles publiques, j'entends les écoles tant protestantes que catholiques reconnues par la loi sous l'ancien régime et aussi les écoles créées par le nouveau régime qui peuvent être et sont des écoles protestantes, mais ne sauraient être des écoles catholiques. L'appellation écoles protestantes signifie les écoles établies, dirigées et supportées par les protestants en faveur des enfants protestants ; tout comme les mots écoles catholiques indiquent des écoles établies, dirigées et supportées par les catholiques en faveur des enfants catholiques.

La thèse de Mgr Taché

Ma thèse est celle-ci : Les écoles publiques de Manitoba sont la continuation des écoles protestantes de la même province et, pour la soutenir, je dois d'abord établir la condition des écoles protestantes et catholiques sous l'ancien régime et prouver ensuite que le nouveau régime, tout en détruisant les écoles catholiques, maintient les écoles protestantes, dont il est en réalité la continuation.

Le Ancien régime

La province de Manitoba fut admise dans la confédération canadienne le 15 juillet 1870 et commença à s'organiser comme telle, dans le mois de septembre de la même année. Son premier parlement se réunit le 15e jour du mois de mars 1871. Une des premières occupations des législateurs fut la question de l'instruction publique, et le 3 mai le

lieutenant-gouverneur sanctionnait une loi intitulée : " Acte pour établir un système d'éducation dans la province. " Avant d'aborder cette grave question, le gouvernement et les corps législatifs de la jeune province durent chercher et chercher, et dans la constitution du Canada, " Acte de l'Amérique Britannique du Nord 1867, " clause 93, et dans la constitution de la province de Manitoba, " Acte de Manitoba 1870 " clause 22, ce qui pouvait les guider dans les travaux qu'ils entreprenaient. Il leur fut facile de se convaincre de deux choses : Premièrement, que les autorités provinciales ne sont pas absolues en matière d'éducation ; secondement, qu'au même point de vue la constitution générale du Canada et la constitution particulière de Manitoba reconnaissent que les sujets de la reine dans notre pays forment deux groupes différents nommés respectivement, " protestant " et " catholiques romains " et cela alors même que l'un de ces groupes est en minorité dans une province.

Les catholiques en majorité

Les deux groupes indiqués dans la constitution existaient dans la nouvelle province de Manitoba. Un recensement ordonné par le gouverneur à la fin de 1870, vint de constater la position relative de chacun de ces groupes ainsi que le chiffre total de la population. Ce chiffre total se chiffrait par 12,228, dont plus de la moitié s'était fait enregistrer comme catholiques. Ceux-ci formaient donc la majorité des sujets de la reine dans la province, et par conséquent, les protestants étaient en minorité. Quoi qu'il en soit, il fut convenu qu'on ne tiendrait pas compte de cette différence numérique et que l'on considérerait les deux groupes de population comme égaux en nombre. L'égalité des nombres, soutenue par l'égalité des droits, inspira naturellement l'égalité des privilèges et des charges ; aussi on trouve les dispositions suivantes dans la première loi de notre système scolaire :

" Le lieutenant-gouverneur en conseil pourra nommer pas moins de dix ni plus de quatorze personnes pour constituer un conseil général, ou bureau d'instruction publique, pour la province de Manitoba, la moitié de ce nombre sera protestante et l'autre moitié catholique. "

II. " Le lieutenant-gouverneur en conseil pourra nommer un des membres protestants du bureau comme surintendant des écoles protestantes et un des membres catholiques comme surintendant des écoles catholiques. "

X. " Chaque conseil particulier aura sous son contrôle et administration la discipline des écoles de sa section. "

XI. " Chaque section fera des règlements pour l'examen et l'octroi des diplômes d'instituteurs. "

XIII. " Seront d'abord pris sur le crédit voté par la législature, pour les fins d'instruction publique élémentaire, les frais incidents du bureau et des sections ; la balance sera ensuite affectée à l'entretien des écoles élémentaires, la moitié aux écoles protestantes, l'autre moitié aux écoles catholiques. "

Cette législation, on le voit, consacra les droits et privilèges aux écoles congrégationnelles, dont la population avait joui par l'usage (practice) avant notre entrée en confédération ; elle établit ces écoles comme confessionnelles entre protestants et catholiques, conformément à la distinction exprimée par les actes qui sont la base de la constitution de la confédération canadienne et de la province de Manitoba. L'augmentation de la population et les besoins créés par les circonstances nécessiteront des changements ; mais, hâtons-nous de le le dire, ces changements, au lieu d'affecter le principe fondamental sur lequel reposait notre système scolaire, ne firent que l'appuyer et le développer davantage.

Les protestants en majorité

En 1875, l'équilibre des deux groupes de la population était rompu, les protestants avaient augmenté plus rapidement en nombre que les catholiques ; de là, certaines dispositions de l'acte 38 Vict., chap. 27. La clause 1 porte à douze le nombre des membres protestants du bureau d'éducation et à neuf le nombre des membres catholiques.

La clause IV dit : " la somme votée par la législature pour les écoles élémentaires sera divisée entre les sections protestantes et catholiques du bureau proportionnellement au nombre d'enfants âgés de cinq à seize ans et résidant dans les divers arrondissements scolaires de la province. "

Pour que les noms ne prêtent pas à la confusion dans un ordre de choses si entièrement distinct, la XXVIIIe clause de la même loi statue que les mots " école dissidente ou école séparée " seront remplacés par les mots suivants : " école protestante ou école catholique, " suivant les cas, tandis que les mots " arrondissement régulier " feront place aux mots " arrondissement protestant, ou arrondissement catholique, suivant le cas. "

Après dix années d'expériences, tous les actes d'écoles antérieurement passés et les modifications à ceux furent annulés et remplacés par l'acte 44. Vict., chap. IV.

Cette loi passée comme on le voit, en 1881 doit être citée sous le titre de " Acte des Ecoles de Manitoba. "

Quelle va être la nature de cette nouvelle loi, fruit de l'expérience, de la ré-

flexion et du travail ? Les populations ont-elles manifesté quelque désir d'un changement, dans les principes ou les grandes lignes qui ont régi le système d'éducation dans la province depuis la fondation.

Les législateurs, pour répondre à leurs propres aspirations ou à celles de leurs commettants, vont-ils apporter quelque modification radicale au système dont nous jouissons ? Non. Les principes restent les mêmes ; leur application a donné satisfaction générale ; les intéressés sont contents, et c'est trait caractéristique de la législation scolaire de Manitoba va briller encore davantage dans la loi rédigée après dix années d'expérience.

Faisons l'examen de cette loi, et si pour en saisir l'esprit, il faut de longues citations, le lecteur me les pardonnera ; car elles me paraissent nécessaires à l'intelligence de la situation.

Le gouvernement étant la première autorité exécutive de la loi, celle-ci lui trace ses devoirs dans les clauses et sous-clauses suivantes :

" Le lieutenant-gouverneur en conseil nommera, pour former et constituer un bureau d'éducation dans la province de Manitoba, un certain nombre de personnes n'excédant pas vingt-et-une, dont douze seront protestantes et neuf catholiques. "

(3) Le lieutenant-gouverneur en conseil nommera un des membres protestants du bureau comme surintendant des écoles protestantes et un des membres catholiques comme surintendant des écoles catholiques.

Le gouverneur qui a la garde des archives publiques doit agir comme suit dans le partage du crédit voté par la législature :

84 La somme votée par la législature pour les écoles élémentaires sera divisée entre les sections catholiques et protestantes du bureau d'éducation, en la manière ci-après indiquée, proportionnellement au nombre d'enfants âgés de cinq à quinze ans inclusivement.

(55) Le trésorier provincial et un autre membre du conseil exécutif, qui sera nommé par le lieutenant-gouverneur, formeront un comité, pour le partage des fonds affectés à l'éducation et du crédit législatif, entre les sections protestantes et catholiques du bureau d'éducation.

Le bureau d'éducation, indiqué par la loi et dont les membres sont tous nommés par le gouvernement, doit se renouveler et agir dans les limites tracées par les clauses suivantes :

(2) Quatre des membres protestants et trois des membres catholiques se retireront et sortiront de charge à la fin de chaque année.

(3) Il sera du devoir du bureau d'éducation, de faire de temps à autre tels règlements qu'il jugera convenables pour l'organisation générale des écoles élémentaires.

(4) De faire des règlements pour l'enregistrement et le rapport de l'assistance dans toutes les écoles élémentaires de la province.

(5) Le bureau s'organisera en deux sections, l'une se composant des membres protestants, et l'autre composée des membres catholiques d'entre eux ; et il sera du devoir de chaque section :

(a) D'avoir sous son contrôle et administration les écoles de sa section.

(b) De faire des arrangements pour examiner et diplomer ses instituteurs.

(c) De choisir tous les livres, cartes et globes devant être employés dans les écoles sous son contrôle.

(d) De nommer des inspecteurs qui resteront en office durant le bon plaisir de la section qui les aura nommés.

Les surintendants sont les officiers exécutifs de leur section respective, et, comme tels, leur devoir est bien défini par l'acte de 1881.

Les arrondissements scolaires ont été l'objet de la sollicitude des législateurs qui, sur ce point important, n'ont pas voulu ébranler la base sur laquelle reposait tout l'édifice de notre système d'écoles. Voici la disposition principale de la loi à cet égard :

(72) (a) L'établissement d'un district scolaire d'une dénomination ne sera pas un obstacle à l'établissement d'un district d'une autre dénomination dans le même lieu ; un district protestant, ainsi qu'un district catholique, peuvent renfermer le même territoire en tout ou en partie.

(A suivre)

G. H. Burroughs

COMPTABLE ET AGENT D'IMMEUBLES

Réglement de Faillites Sous le plus court délai

DISTRIBUTION PROMPTE DES DENIERS AUX CREANCIERS

Nous nous occupons aussi de l'achat de la vente et de l'échange de propriétés foncières, loyers, etc., à commission.

Les Vendeurs et les Acheteurs en transitant par notre intermédiaire y trouveront leur profit.

INCREAU No. 23 RUE ST PIERRE Québec

G. H. BURROUGHS Comptable et Agent d'Immobiliers. 18 mai 1893

Compagnie Chinie QUEBEC

ANCIENNE MAISON METHOT FONDEE EN 1808 Successeurs de BEAUDET & CHINIZ

MARCHANDS QUINCAILLIERS EN GROS ET EN DETAIL

Fournisseurs ordinaires

du Clergé, des Fabriques, des Institutions religieuses et des Maisons d'éducation

Québec, 1er janvier 1893.

TOUT NOUVEAU L'AVEZ-VOUS VU ?

PAIN-KILLER

GRANDE BOUTEILLE

DOUBLE LA QUANTITE DE L'ANCIENNE GRANDEUR

Un lot d'Étoffes à Robes

DE FANTASIES VALANT 15c, MARQUÉ 9c.

Nouveaux Colons Châlis, Nouveaux Satins, Nouveaux Laines, Nouveaux Indiennes.

NOUVELLES MARCHANDISES DANS TOUTS LES DEPARTEMENTS.

BEHAN BROS.

Nous faisons UN LOT DE TAPIS à MOITIÉ PRIX.

Aussi Couvertures et Lits de Fer au PRIX COUANT pour éclairer.

ON DEMANDE immédiatement un BON BOULANGER.

S'adresser à F. N. MORRIS, Lachetier, Co de Portneuf.

27 avril 1893. 562

Chemin de fer Intercolonial.

1892-ARRANGEMENT D'HIVER-1893

Le et après LUNDI, le 17 OCTOBRE 1892, les trains arriveront tous les jours, (dimanche excepté) comme suit :

Les trains quitteront Lévis

Accommodation pour Rivière-du-Loup et Campbellton..... 5.00

Express direct pour St-Jean, Halifax et Sydney (le lundi excepté)..... 14.40

Express pour la Rivière-du-Loup..... 17.60

Dernière Edition

Encore lui

"On a érigé à St-Henri, mercredi dernier, une statue à Jacques Cartier, découvreur du Canada. M. Mercier y était invité et a prononcé un discours, dit le *Courrier de St-Hyacinthe*.

"Devant la foule, en faisant l'historique de St-Malo, il a parlé des Bretons, de leur entêtement. Il dit que les Bretons d'autrefois étaient comme nous aujourd'hui les Canadiens-français; ils étaient courageux et tenaces et ne se laissaient pas même conduire par les têtes, quand ils s'apercevaient qu'ils avaient tort.

"Joli enseignement à donner au peuple canadien dans un jour de réjouissance.

"M. Mercier avait sans doute à l'arrière-pensée des succès dans la loi, faire de Pike River.

"Il a terminé en parlant de l'ingratitude humaine. "D'après" une loi de la nature, dit-il, ceux qui récoltent ne sont pas toujours ceux qui ont semé; les récompenses ne sont pas toujours accordées à ceux qui les ont méritées; enfin le peuple se montre souvent bien ingrat envers ceux qui l'ont servi."

"La loi domine toujours chez M. Mercier, et sa chute précède sans cesse son esprit.

"Pauvre homme!

On annonce que M. Tarte et McCarthy seront présents à la convention libérale, mardi. Cette invitation ne paraît pas être également agréable à tous les libéraux, car déjà les dépêches d'Ottawa annoncent qu'il y aura du feu si ces deux têtes chaudes veulent faire des lieux.

De drôles de scènes sont réservées aux délégués qu'on a choisis par milliers pour être présents à cette convention.

Les caravelles

Comme nous l'avons dit hier, les officiers des caravelles accompagnés du procureur M. Tessier, de plusieurs membres du conseil et des membres de la presse, sont allés visiter les chûtes Montmorency. Des rafraîchissements ont été servis chez M. Bureau.

A leur retour à Québec, les membres de la brigade du feu ont donné aux Es, agacés une preuve de leur habileté en repoussant dans l'espace d'une minute et demie, à une alarme sonnée par le commandant Concas.

A 3 hrs p. m. le vice-consul espagnol Guibart a offert un lunch au club de la garnison aux officiers des caravelles; la table était dressée sous une marquise dans la cour du club. Il y a eu un discours par le commandant Concas, l'hon. juge Routhier et le Dr Stewart.

Toute la journée les caravelles ont été visitées par une foule énorme.

Les caravelles sont parties hier soir pour Montréal à la remorque du *Silver Spray*. Le remorqueur *Julia* les a accompagnées jusqu'au Cap Rouge. En passant devant la frégate *Newark*, les caravelles ont été saluées par l'équipage du vaisseau américain.

Les officiers des caravelles sont enchantés de la réception qui leur a été faite à Québec.

Après l'exposition, les caravelles viendront la propriété du gouvernement américain à qui l'Espagne en fait cadeau.

La frégate *Newark*, retourne à Norfolk aujourd'hui.

LORD ET LADY DERBY

Lord et Lady Derby, sont passés à Québec hier matin, en route pour la Grande Cascadepia où lord Derby va faire sa dernière excursion de pêche.

Lord et Lady Derby s'embarqueront à Québec, le 15 de juillet pour l'Angleterre.

M. Chapleau

Un ami de M. Chapleau disait hier que celui-ci ne reviendrait de Paris qu'en septembre. Ce dire est confirmé par une dépêche d'Ottawa annonçant que M. Chapleau a demandé une extension de congé.

UNE RÉPONSE AU DR PLAYTER

Le Dr Montzambert, officier d'ordonnance à la station de la Grosse Ile, vient d'écrire au ministre de l'Agriculture, au sujet des allégations du Dr Playter concernant l'insuffisance des mesures prises pour empêcher la diffusion du choléra, au cas où il ferait son apparition au Canada. On sait que le Dr Playter prétend que le service général est loin d'être satisfaisant, que les mesures hygiéniques ne répondent pas aux justes exigences du public, etc.

Le Dr Montzambert n'y va pas par quatre chemins pour dire son fait au sombre pessimiste du *Canada Health Journal*. Il dit qu'il manque absolument de compétence pour faire la critique de la quarantaine de la Grosse Ile. "Toutes les accusations contenues dans l'article, dit le Dr Montzambert, sont tellement fausses et ridicules qu'on s'étonne de voir le Dr Playter les voir appuyer de sa signature. Je stigmatiserai hautement ces faussetés, ces malicieuses mensonges, et je demande, pour confondre l'auteur, qu'une enquête ait lieu le plus tôt possible."

Les élections en Allemagne

LES SOCIALISTES GAGNENT DU TERRAIN

LES CONSERVATEURS TIENNENT BOU

Le gouvernement espère encore

Berlin, 16.—La police, hier soir, a dissous plusieurs réunions tumultueuses dans six endroits différents. Les foules ont envahi les rues où elles ont été dispersées tranquillement par la police. Pendant la journée, les socialistes ont distribué un demi-million de circulaires, dans la ville. Eux et les conservateurs ont dépensé de fortes sommes en propagande.

Le nombre de votes socialistes à Berlin dépasse de 20,000 celui de 1890. Les socialistes ont également eu un plein succès à Hambourg et à Oitapa. Les femmes ont beaucoup contribué au succès de la propagande en faveur des socialistes. Malgré les plus grands efforts, les conservateurs et les autonomistes ont perdu 300 votes, comparativement au nombre qu'ils ont eu en 1890. Les radicaux ont perdu 20,000 votes. On affirme que les socialistes gagneront encore trois ou quatre sièges au scrutin de ballottage.

A Berlin, pas un seul candidat n'est en faveur du bill de l'armée. La perspective d'une majorité pour le gouvernement semble vaine. Le vote des provinces semble être le même que celui de la capitale. Le grand succès des socialistes a créé une profonde sensation. Les conservateurs ont élu 17 députés, les socialistes démocrates, 23; cléricaux, 7; conservateurs indépendants, 4; Polonais, 5; Démocrates, 5; anti-semite, 2; indépendants, 2; cléricaux ministériels, 1; nationaux, 2. Les conservateurs ont gagné trois sièges aux conservateurs indépendants, les socialistes démocrates trois sièges.

Berlin, 17.—A deux heures ce matin, on avait reçu des retours de 220 sur 397 districts électoraux, et il n'y a qu'un candidat élu. Un ballottage sera nécessaire dans les 122 autres circonscriptions. Sur les 98 députés élus, 42 sont en faveur du bill de l'armée et 56 contre.

Le gouvernement entretient l'espoir de gagner plusieurs sièges par l'élection d'unionistes radicaux qui ont voté contre le bill de l'armée dans l'ancien parlement, mais qui voteront pour avec quelques modifications.

Les catholiques auront environ 100 députés dans le nouveau parlement.

PLAIDEURS SANS DEFENSEURS

Des avocats espagnols se moient en grève

Madrid, 16.—Les plaideurs des principales villes d'Espagne se trouvent dans une situation tout à fait particulière, en raison d'une grève qui est, semble-t-il, la première dans son genre.

Au nombre des projets de diminution à faire au budget de l'Etat, figure celui de l'abolition des cours criminelles de districts. Cette proposition a soulevé un vif mécontentement parmi les avocats espagnols, et ceux-ci ont décidé de se mettre en grève pour témoigner leur ferme intention de combattre cette suppression d'une partie de leurs revenus. Tous les avocats pratiquant à Avila, Toledo, Valence, Guadalajara et Huelva ont fait effacer hier leurs noms du tableau, et aujourd'hui, les plaideurs qui avaient une cause pendante devant le tribunal, n'ont pas trouvé de défenseurs. Les avocats des villes autres que celles citées plus haut, se proposent de suivre l'exemple de leurs collègues; ou attendent à de grands embarras qui naîtront d'un tel état de choses.

Une réunion du cabinet a été provoquée en toute hâte, la nuit dernière, pour décider la conduite à tenir par le gouvernement. Il a été résolu que des instructions seraient immédiatement envoyées aux magistrats des villes citées plus haut, leur demandant de transporter les causes dans les cours les plus voisines, et où les avocats n'étaient pas encore en grève.

Si, comme il est probable, la grève devient générale, cette manière de remédier aux troubles qu'on veut ériger, n'aura aucun effet.

LE "BLAKE"

Vient à Québec cet été

Halifax, 16.—Le vaisseau amiral anglais "Blake" partira le 23 ou le 24 de ce mois pour une croisière dans les parages de Terre-Neuve. A son retour, vers la fin de la saison, il se rendra à Québec et à Montréal.

Le "Tartar" et un des torpilleurs de l'escadre britannique remonteront le St-Laurent avec le "Blake."

POUR GUERIR LE MAL DE DENTS

Nous lisons dans la *Semaine Religieuse* de Québec: "Pour guérir les maux de dents, il suffit de jeter un morceau de verre dans le feu (le verre à soude est préférable); aussitôt devenu rouge et le prendre et le mettre dans un petit vase quelconque contenant du vinaigre. Tremper la ouate dans cette dissolution et l'appliquer sur la dent malade. Le mal disparaît instantanément."

VOL A ST-JEAN

Deux enfants envoyés en prison

St-Jean, P.Q., 16.—Georges Larochelle, 17 ans, et son frère, 12 ans, ont été condamnés par le juge Luppert, le premier à deux ans de pénitencier et le deuxième à trois ans de réforme pour vol à l'épicerie Foisy, place du Marché. Georges a déjà été condamné à quatre ans de réforme à la Pointe Lévis et Alexandre a purgé une sentence de six mois à la prison commune de cette ville. Ces enfants ont perdu leur mère et le père ne s'en occupe plus.

Nouvelles des provinces maritimes

L'or dans le Nouveau-Brunswick

Lugubre trouvaille

St-Jean, N.B., 16.—Il paraît qu'on trouve de l'or, non seulement à la Lutte des Breaux, Memramcook, mais encore à Goudville, à Woodlawn et à Woodhurst, et un grand nombre de claims ont été pris dans ces localités. Ces districts ont été divisés en blocs de 250 pieds sur 150. M. le juge Landry en a pris 200 blocs. M. le docteur Chandler 156, Thos. Colwell 40, S. E. Wilson 96, F. H. Oxley 259, J. A. Edwards 200, la compagnie minière de Westmoreland 268, et James N. Clark 10. Espérons que l'on trouvera le précieux métal en quantité suffisante pour payer l'exploitation.

Moncton, N.B., 16.—On a fait une lugubre trouvaille sur la ferme d'Alexander Elliott, au village Buckley, à deux milles de la gare d'Anagance, sur l'Intercolonial. En faisant de la terre neuve, Elliott est tombé sur un squelette d'homme. Tout vestige de vêtement, à l'exception des bottes, avait disparu. Tout autour du squelette on a trouvé éparpillées des pièces d'or et d'argent se montant en tout à une cinquantaine de dollars. On suppose que ce sont les restes d'un instituteur du nom de Cusack, qui a disparu il y a une trentaine d'années, et qui s'est égaré dans le bois, supposant-on dans le village, en se rendant de Bu ternet Ridge au temple de Cornhill, et qu'on n'a jamais revu depuis. Le coroner a tenu une enquête.

Le choléra

Paris, 16.—Six décès cholériques ont été constatés hier à Cette. Londres, 16.—Les dernières nouvelles venues de la Mecque, donnent pour ces cinq derniers jours un total de 350 décès dus au choléra.

EXPLOSION D'UN MAGASIN DE POUDRE

Nombreuses pertes de vie

Athènes, 16 juin.—Un magasin à poudre appartenant au gouvernement, situé à Scaramanga, a fait explosion aujourd'hui et vingt personnes, au nombre desquelles plusieurs officiers et soldats, ont été tués. Les pertes sont évaluées à \$3,000.

Statue de la Reine

Londres, 16 juin.—Hier la Reine Victoria a dévoilé sa propre statue faite par la princesse Louise, et qui a été érigée dans le jardin Kensington, en face du palais où la reine est née, et où elle a reçu la nouvelle de son accession au trône. La statue coûte \$15,000.

Victoire pour les unionistes

Londres, 16 juin.—Les unionistes viennent de remporter une victoire en éliminant leur candidat, M. Thomas Hope par 169 voix de majorité. Le vote a été: Hope, conservateur, 3240; Alex. Ore, libéral, 3071.

SINGULIER EFFET DE LA FOUDRE

Un incendie.—Un meurtre

New-York, 16.—Pendant un violent orage qui s'est abattu sur les Adirondacks, la foudre est tombée sur une maison à Saranac Lake et a brûlé un berceau dans lequel dormait un enfant, qui, par un hasard assez heureux qu'explique, n'a éprouvé aucun mal.

Detroit, Mich., 16.—Le village d'Albion, situé dans le comté d'Antrim, Michigan, et qui comptait huit cents habitants, a été totalement détruit par un désastreux incendie qui a éclaté dans une grande scierie. On dit qu'il n'y reste plus une seule maison debout à l'exception d'un hôtel.

Moravia, Pa., 16.—Un jeune homme de 16 ans, de cette ville, du nom de Patterson, en nettoyant sa carabine, a tué accidentellement sa mère. Le jeune imprudent est devenu littéralement fou de chagrin, et l'on a eu de grandes difficultés à l'empêcher de se tuer lui-même.

Faits Divers

Quarante-Heures

Les Quarante-Heures commenceront demain, à l'église Saint-Jean-Baptiste pour se terminer mardi matin.

Une triste mort

Un triste accident est arrivé jeudi de la semaine dernière à Moncton, dans la manufacture de coton. Une petite fille du nom de Agnès McLanson, a trouvé la mort en de pénibles circonstances. Elle était âgée de 11 ans et employée dans cet établissement.

Après avoir quitté l'ouvrage vers 5 heures pour souper, elle retourna à la manufacture pour rencontrer ses deux sœurs et son frère employés dans la même maison. On présume que la petite Agnès s'amusa à s'élever; car, lorsqu'on la trouva, elle avait la tête prise dans un espace d'à peine 3 pouces de large entre l'élevateur et une poutre transversale.

On peut s'imaginer de la violence du coup, en sachant que l'élevateur déplaçait une force de 1500 livres. S'est subitement arrêté. L'infortunée victime, fut trouvée par ses sœurs qui ont aussitôt donné l'alarme. La mort a été instantanée.

La frégate américaine

La frégate américaine *Newark* a quitté la rade aujourd'hui pour retourner à Norfolk.

Bancs de l'église St-Sauveur

Les bancs de l'église St-Sauveur, dont le bail de trois ans expire à la fin du présent mois de juin, seront loués dimanche prochain, 18, à l'issue des vêpres dans la sacristie supérieure.

Donnée

Le montant des droits perçus à la douane de Québec, le 16 juin 1893, est de \$3,753.99.

Séance à Saint-Sauveur

Œuvre de charité. On nous prie d'annoncer que la soirée qui sera donnée lundi 19 du courant à la *Salle du Sacré-Cœur*, de Saint-Sauveur, commencera à 8 heures précises.

Portes ouvertes à 7 heures. Admission 25 cts.

Mauvaises cartouches

Les tireurs qui prennent part aux concours de la ligue militaire de la Puissance se plaignent beaucoup des cartouches qu'on leur vend, provenant de la cartoucherie de Québec.

Le fait est que nos bons tireurs arrivent troisième et quatrième à cause des cartouches qui font défaut.

Pas prêt

Le vapeur *Quebec*, de la Cie du Richelieu, a voulu toucher au quai du gouvernement à Lévis ce matin, mais le ponton n'était pas encore prêt. La saison est pourtant assez avancée pour exiger que les bateaux aient toutes les commodités pour accoster.

Université Laval et Séminaire de Québec

La collation solennelle des diplômes aura lieu jeudi, 22 courant, à 8 heures P. M. Le public est admis. La distribution des prix au Petit Séminaire se fera le lendemain dans la matinée.

Pour rire

Logique campagne. Le fermier à un nouvel ouvrier: "Comment! vous prétendez que vous n'êtes jamais fatigué et je vous trouve en train de dormir!"

—Dame, si je ne dormais pas, je serais fatigué comme les autres."

De la Grosse Ile

Encore une quinzaine de passagers de l'*Oregon*, détenus à la Grosse Ile pour cause de maladie, sont arrivés à Québec hier par le vapeur *Druid*. Ils ont continué leur route, les uns par le Grand Tronc, les autres par le Pacifique.

Petites nouvelles

Un jeune pressier s'est horriblement fait broyer une main hier après-midi à l'imprimerie Dussault.

—La frégate *Blake* quittera Halifax la semaine prochaine pour aller croiser sur les côtes de Terre-Neuve.

Ensuite, elle viendra à Québec avec le *Tartar* et un torpilleur.

—La frégate *Newark* a été approvisionnée de charbon par MM. Robert Borland et Cie.

—La fanfare de la batterie B ne jouera point ce soir, à cause du départ de quelques-uns de ses membres pour Montréal où ils vont prendre part à un concours de tir.

—Il se fait actuellement au couvent de Bellevue une exposition des travaux à l'aiguille et au pinceau exécutés durant l'année par les élèves.

Le mur des fortifications

Le comité chargé d'examiner l'état des fortifications de Québec, a terminé ses travaux et prépare son rapport. Il faut espérer que le gouvernement fédéral fera réparer au plus tôt ces murs qui finissent par écrouler complètement, si on n'y prend garde.

Bulletin maritime

Le *Parisien*, de la ligne Allan, parti de Montréal, le 9 du courant, est entré dans notre port, à 7 hrs. ce matin, touchant au quai du Grand-Tronc pour y débarquer ses passagers, 117 de cabine, 157 intermédiaires et 316 de pont. C'est la traversée la plus rapide que ce vapeur ait encore faite.

—Le vapeur *Texas*, capt. Hunter, est arrivé de Montréal à 6 heures hier soir et il a continué pour Bristol.

—La barquette *C. W. Jones*, de Québec, capt. Lane, de Apolobichia, est arrivée à Santos, le 15 juin.

—La barquette *Race Anchor*, capt. Cattarinich, est partie pour la mer hier après-midi, à la remorque du *Mersey*.

—Le yacht à vapeur *Godabout*, de Montréal, qui a passé dans notre port il y a une quinzaine, est arrivé à Halifax, hier, en route pour Boston.

—Hier, les vapeurs *Cacouna* et *Bonavista*, de Sydney, *Tonsberg*, de Pictou pour Montréal; *Mercedio*, de Trois-Rivières pour Sydney; *Glenclyde*, de Montréal pour l'Angleterre; *Tritonia* pour Glasgow; *Coban* et *Edith* pour Sydney, sont passés dans notre port.

—Le navire *Treasurer*, capitaine Downey, de Hilo, avec une cargaison de sucre brut, est arrivé dans notre port, hier matin, à la remorque du *Florence*.

Bicycle

1 Bicycle Brantford Light Roadster No 1 de 50" de seconde main, à vendre à très bon marché. S'adresser à H. A. MARTINEAU, 136, rue St-Joseph.

Un public accident

Le 12 du courant, un accident bien pénible a eu lieu à St-Paul du Buton. Un ancien citoyen, M. Pierre Picard, rentier, s'étant rendu par manière d'amusement au moulin à vapeur de M. Antoine Lévesque, qui était en mouvement. S'étant approché trop près de la soie ronde, il est tombé dessus; elle lui a broyé le corps à plusieurs endroits, assez gravement qu'il lui voyait le cœur par une ouverture qu'il avait dans le dos.

Rien de plus triste à voir le sang, la chair, les os et les habits restés pêle-mêle sur le pavé du moulin. M. le curé Gallaneau appelé en toute hâte est arrivé assez tôt pour entendre sa confession et lui administrer les derniers sacrements; il a expiré une demi-heure après l'accident ayant conservé sa pleine connaissance jusqu'à la fin. M. Picard laisse une veuve et plusieurs enfants pour déplorer sa perte.

Explosion d'une lampe

Les pompiers ont été appelés vers 10 heures hier soir par une alarme sonnée à la boîte 25 pour un commencement d'incendie qui venait de se déclarer chez M. l'arpenteur Genest, rue Scott. Une explosion de lampe était la cause. Les flammes ont été éteintes de suite et les dommages sont peu considérables.

Les cloches de la cathédrale

Les cloches de la cathédrale de Chicoutimi sont arrivées mercredi et sont au perles. L'une pèse 1500 livres, la deuxième 2,200 et la plus forte 3,073 livres. Elles sont vivement admirées et nous aurons occasion d'en parler plus longuement lors de la bénédiction.

L'étalon Clyde

M. A. Toussaint & Co. sont devenus les acquéreurs du fameux étalon *Clyde* (Clyde) importé par Z. Paquet marchant le plus important de Québec. Le prix du service sera de \$3. pour ce bel étalon; son poids est de 1700 lbs. S'adresser à leur ferme au Château Richer.

15 mai 1893. 664

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC, DANS LA

District de Québec, COUR DE CIRCUIT

Siégeant à Québec le cinquième jour de juin mil huit cent quatre-vingt-treize. Présents: Hble L. B. Côté, J. C. S. No 1787.

BENJAMIN DEMERS, de Ste-Anastasia de Lyster, maître de station. Demandeur. AUGUSTE BERNIER, de St-Gilles. Défendeur.

Il est ordonné au Défendeur en cette cause, AUGUSTE BERNIER, de comparaitre sous deux mois.

Vale copie. FISET, BURROUGHS & CAMPBELL, Greffier, Cour de Circuit. 663

16 juin 1893.—2f

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC, DANS LA

District de Québec, COUR DE CIRCUIT

Siégeant à Québec le troisième jour de juin mil huit cent quatre-vingt-treize. Présents: Hble L. B. Côté, J. C. S. No 1787.

AMABLE CÔTÉ, de St-Agapit, rentier. Demandeur. JEAN-BAPTISTE BERNIER, de St-Flavien. Défendeur.

Il est ordonné au Défendeur en cette cause, JEAN-BAPTISTE BERNIER, de comparaitre sous deux mois.

Vale copie. FISET, BURROUGHS & CAMPBELL, Greffier, Cour de Circuit. 664

16 juin 1893.—2f

Aux Touristes!

L'HOTEL DEBOUCHERVILLE

A ST-ANDRÉ DE KAMOURASKA

est maintenant ouvert au public. On prend des pensionnaires au mois ou à la semaine. Cuisines propres et spacieuses, table de première classe, endroit charmant.

LES TOURISTES SE PEUVENT TROUVER MIEUX.

Helène Roy, Gérante. 657

14 juin 1893.—1m

VINS DE MESSE.

Importante communication au clergé.

LES MEMBRES DU CLERGÉ

voudront bien lire le certificat que vient d'adresser à la maison A. Toussaint & Cie, de Québec, l'abbé Michel Riva, de l'Oratoire Salésien de Turin, successeur du vénérable Dom Bosc.

Ce certificat indique la provenance des vins de messe offerts par cette maison et constitue à lui seul la plus haute recommandation que l'on puisse désirer.

Voici ce certificat: Turin, ce 19 mai 1893.

Je, soussigné, Michel Riva, prêtre, supérieur général de la pieuse société de Saint-François de Sales, (Salésien de Dom Bosco), certifie que la maison A. Toussaint & Cie, de Québec, (Canada), a acheté de M. Charles Faa, avocat et notaire royal à Turin, 4,825 litres de muscat blanc de Canelli. Ayant la certitude que ce vin fait avec du raisin récolté à Canelli, est pur de tout mélange et absolument naturel, je suis heureux de déclarer que les 4,825 litres de vin dont il s'agit peuvent être livrés au clergé comme matière certaine du Saint Sacrifice de la messe.

En foi de quoi j'ai délivré le présent certificat pour valoir ce que de droit.

Turin, ce 15 mai 1893.

Abbé MICHEL RIVA, R. M. des Salésiens de D. Bosco.

NOTE.—Nous sommes heureux d'ajouter que S. G. Mgr Bégin, coadjuteur de S. E. le Cardinal, qui connaît ce produit de Canelli, le recommande elle-même pour les vins de messe.

Pour le moment, ce vin n'est en vente que chez M. JESUS RIVIER, L. N. BÉRON & Cie, 105, rue St-Roch, tous de St-Roch.

Prix du détail, \$2.50 le gallon ou \$5.50